

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2025

GARANTIR LA GRATUITÉ TOTALE DES PARKINGS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS
DE SANTÉ - (N° 2120)

Commission	
Gouvernement	

N° 88

AMENDEMENT

présenté par

M. Odoul, M. Ménagé, Mme Bamana, M. Bentz, M. Bernhardt, Mme Delannoy, Mme Dogor-
Such, M. Dussausaye, M. Florquin, M. Frappé, M. Lioret, Mme Loir, Mme Mélin, M. Muller,
Mme Ranc et M. Emmanuel Taché

ARTICLE 1ER TER

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« 5° Un historique détaillé des tarifs de stationnement hospitalier depuis 1945, incluant les périodes de gratuité totale ou partielle, les expérimentations locales et les dispositifs tarifaires abandonnés. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La France Insoumise prétend réinventer la gratuité comme si elle n'avait jamais existé, et comme si les politiques publiques n'avaient pas déjà expérimenté nombre de dispositifs similaires. Cet amendement permet de mettre en lumière que les postures idéologiques substituées à l'analyse historique conduisent à répéter, laborieusement, des mesures déjà testées parfois avec des effets inverses aux intentions affichées. S'il venait à être rejeté, chacun comprendra que certains groupes parlementaires préfèrent une fois de plus les slogans flatteurs aux réalités documentées.